

**03/11/2021 – Don du Sang le
22 novembre**



PARTAGEZ
VOTRE POUVOIR,
DONNEZ
VOTRE SANG !



Don de sang

HASNON

Espace solidarité

Lundi 22 novembre
de 14h à 19h

Prenez rendez-vous !

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité



dondesang.efs.sante.fr

0 800 109 900

Service & appel
gratuits



mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



rdv sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

13/10/2021 – Fiche sanitaire à remplir pour le mini-centre d'Automne

Pour que votre enfant soit autorisé à fréquenter le mini-centre de cet automne nous avons besoin que vous nous retourniez la fiche sanitaire disponible ici : [Télécharger la fiche sanitaire](#)

- soit en mairie avant le début de celui-ci
- soit au mini-centre directement lors du premier jour

12/10/2021 – Derniers jours d'inscriptions au Mini-Centre d'automne

HASNON



Mini Centre de Loisirs

Du lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre 2021

TARIF

Enfants de la commune

6,50€ / jour

Garderie

2€ le matin

2€ le soir

INSCRIPTIONS

du 27/09 au 16/10

sur la plateforme de
réservation cantine/garderie

Inscription à la journée

si vous n'avez pas d'identifiants
rapprochez vous de la Mairie
accueil@hasnon.fr



Le Centre de loisirs accueillera les enfants à l'école du centre.
La garderie sera assurée tous les jours au même endroit de 7h à 9h et de 17h à 18h30.

Pour les parents n'ayant pas de compte sur la plateforme de réservation cantine/garderie :

[Téléchargez la fiche d'inscription au mini-centre d'automne 2021](#) à renvoyer à la mairie.

11/10/2021 – Un hélicoptère d'Enedis survolera Hasnon

L'objectif est de vérifier les lignes 20 000 volts sur la commune d'Hasnon.

Du 18 octobre au 3 décembre 2021, ce survol se fera à très basse hauteur et pourra occasionner une gêne de certains riverains.

08/10/2021 – Halloween au Centre Aquatique de Saint-Amand-les-Eaux

Centre Aquatique de Saint-Amand-les-Eaux

Happy Halloween

Du Samedi 17 Octobre au Dimanche 1^{er} Novembre 2020



FÉRIÉ
le 1^{er} novembre
Ouvert de 8 h 30 à 12 h 30
COURS D'AGUABIKE à 8h45.

Animation en après-midi
le 28.10.2020

Grand jeu de piste
d'Halloween



Trouvez et gagnez
des tas de bonbons !

Tous les après-midis*

Structures gonflables
& ventrigriss

Activités en soirée
le 28.10.2020

Aquafitness & AquaBike
à prix public*

Venez déguisé-es
pour participer au tirage au sort
2 Pass' Activités à gagner !

 **Au dragon
d'eau**
Centre Aquatique
intercommunal de l'Empire

03 27 33 99 00
Chemin de l'Empire
59230 Saint-Amand-Les-Eaux

* Toutes les infos sur notre site
dragondeau.fr

LIKEZ
NOTRE PAGE
FACEBOOK

AuDragonDeau

Illustration : ce.com // Impression : Impression Horvath & Associés

**04/10/2021 – Informations
CPAM**



Le cancer du sein, parlons-en.

Octobre rose est le mois d'information et de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

Une femme sur huit développe un cancer du sein au cours de sa vie. Détecté tôt, il guérit dans 9 cas sur 10.

Le dépistage du cancer du sein a pour objectif de diminuer le nombre de décès lié à cette maladie. Il concerne toutes les femmes entre 50 et 74 ans, sans symptômes et n'ayant pas de facteurs de risque particuliers de cancer du sein, autre que leur âge.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, tous les 2 ans, vous recevez un courrier d'invitation pour effectuer une mammographie de dépistage.

Pour en savoir plus sur le cancer du sein, son traitement et le dépistage, suivez ce lien : www.ameli.fr/hainaut/assure/sante/themes/cancer-sein.

Portez un ruban rose pour participer à ce grand mouvement de sensibilisation.

Rendez-vous dans l'un des accueils de l'assurance maladie pour obtenir un ruban rose et l'accrocher sur votre vêtement.



METTEZ VOS INFORMATIONS À JOUR EN QUELQUES CLICS

Vous avez déménagé ? Changé de nom, de numéro de téléphone ou de banque ?
Vous souhaitez régler rapidement vos démarches administratives ?



Gagnez du temps avec votre compte ameli : dans la rubrique « **Mes informations** », mettez à jour vos coordonnées en quelques clics, pour être bien remboursé de vos frais de santé.

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant !** Sur ameli.fr, cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

**01/10/2021 – Mini-centre
d'automne**

HASNON



Mini Centre de Loisirs

Du lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre 2021

TARIF

Enfants de la commune

6,50€ / jour

Garderie

2€ le matin

2€ le soir

INSCRIPTIONS

du 27/09 au 16/10

sur la plateforme de
réservation cantine/garderie

Inscription à la journée

si vous n'avez pas d'identifiants
rapprochez vous de la Mairie
accueil@hasnon.fr



Le Centre de loisirs accueillera les enfants à l'école du centre.
La garderie sera assurée tous les jours au même endroit de 7h à 9h et de 17h à 18h30.

Pour les parents n'ayant pas de compte sur la plateforme de réservation cantine/garderie :

[Téléchargez la fiche d'inscription au mini-centre d'automne 2021](#)

29/09/2021 – Arrêté du Paris-Roubaix Juniors

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
ST AMAND RIVE DROITE
COMMUNE
HASNON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2021/48

Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune d'HASNON,

Vu l'article L22.12.1 du Code des Collectivités territoriales concernant les pouvoirs de police du Maire

Considérant qu'à l'occasion du passage du « *Paris Roubaix Juniors* » le **Dimanche 3 Octobre 2021**,

Il y a lieu de prendre toutes mesures en vue de préserver la sécurité publique,

ARRETONS

Article 1er : Le Dimanche 3 Octobre 2021, le « *Le Paris Roubaix Juniors* » est autorisé à circuler dans la commune d'HASNON selon les dispositions suivantes.

Article 2 : Venant de MILLONFOSSE, la course empruntera l'itinéraire suivant : Le CD 953, rue Olivier Deguise, rue Jules Guesdes, rue Marcel Sembat, direction HELESMES.

Article 3 : Le stationnement sera interdit sur le parcours du « *Paris Roubaix Juniors* » entre 8 h 00 et 14 h 30 et la circulation sera interdite durant le passage de la course.

Article 4 : Les services de Police, Gendarmerie, Pompiers et SMUR ne sont pas concernés à l'article 3.

Article 5 : La course cycliste sera encadrée par les forces de l'ordre et les organisateurs.

Article 6 : Les forces de l'ordre pourront procéder à l'enlèvement aux frais, risques et périls du propriétaire, de tout véhicule stationné hors des zones réservées à cet effet ou gênant la circulation.

Article 7 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commissaire de Police de St Amand les Eaux sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HASNON, le 2 Septembre 2021

Le Maire,

André DESMÉDT



**24/09/2021 – Ordre du jour de
la Réunion de Conseil
Municipal du 30 septembre**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,

en séance (1) ORDINAIRE, le **Jeudi 30 Septembre 2021 à 19 h 00 à la Salle des Fêtes**

Fait à HASNON, le 23 Septembre 2021

Le Maire,



André DESMEDT

OBJET DE LA REUNION (2)

1. APPROBATION DE LA REUNION DE CONSEIL DU 1^{er} JUILLET 2021
2. SUBVENTIONS 2021 : REGULARISATION
3. DECISIONS MODIFICATIVES
4. EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES DE 2 ANS
5. FOND DE CONCOURS CAPH
6. APPEL A PROJETS : socle numérique dans les écoles élémentaires
7. DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE : demande de subvention
8. VENTE PMI / Désaffectation et déclassement – vente parcelle AB 1034
9. ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE AP 113 ET AP 118
10. RUELE LASSON : vente d'une partie (déclassement/désaffectation/vente)
11. AUTORISATION DE PASSAGE : Accès Terrain de foot / Salle des sports
12. RECENSEMENT 2022 : création d'un poste de coordonnateur/création de 8 postes d'agents recenseurs
13. CLECT : Approbation des attributions de compensation révisées
14. BILAN CLSH JUILLET 2021

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.

16/09/2021 – Informations sur les travaux de la RD955

Lors des travaux de la RD955, effectués par le département du 20 au 24 septembre, rue Jean Jaurès et rue Henri Durre, il sera toujours possible pour les personnes venant de Cataine d'emprunter la **rue Marcel Sembat**, la **rue Jules Guesde** puis la **rue Olivier Deguise** pour rejoindre les accès vers Saint-Amand et Valenciennes.

Concernant la rue Narcisse Lesur, à partir du n°28 A, l'accès sera possible à double sens **uniquement pour les riverains**. Il ne sera pas possible de l'emprunter en voiture pour déposer les scolaires à l'entrée de l'école.

Merci pour votre compréhension.

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
ST AMAND RIVE DROITE
COMMUNE
HASNON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2020/58

Nous, Maire de la Commune d'HASNON,

Vu les articles L.131-1 et suivants du Code des Communes,

Suite aux travaux de réfection de la couche de roulement sur la RD 955 (rue Jean Jaurès/ rue Henri Durre) entraînant des perturbations sur les axes de transport,

Suite à la demande la Société TRANSVILLES afin d'assurer le ramassage scolaire sur la place de Cataine

ARRETE

- Article 1 Afin de permettre le ramassage scolaire sur l'arrêt de la place de Cataine et de donner la possibilité au chauffeur de faire demi-tour sur celle-ci, la place de Cataine sera interdite au stationnement du **Lundi 20 septembre 2021 au Vendredi 24 septembre 2021 de 7 h 00 à 18 h 30.**
- Article 2 Les pompiers, les services de police et le SMUR ne sont pas concernés par l'article 1.
- Article 3 La signalisation adéquate sera apposée par les services municipaux.
- Article 4 Monsieur le Maire, Monsieur le Commissaire de Police de St Amand les Eaux sont chargés en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HASNON, le 15/09/2021

Le Maire,



Ad
André DESMEDT

DÉPARTEMENT
NORD
CANTON
ST AMAND RIVE DROITE
COMMUNE
HASNON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

2021/53

Nous, Maire de la Commune d'HASNON,

Vu le Code des Communes Article L.131.1 et 2, L.131.3 et 131.49

Suite aux travaux d'entretien de la RD955 (rue Jean Jaurès/ Henri Durre)
et dans le but de faciliter la circulation des automobiles dans les axes
avoisinants

ARRETONS

- Article 1er : La rue Narcisse Lesur (après le pont en direction de la salle des fêtes) sera accessible en double sens du **Lundi 20 Septembre 2021 au Vendredi 24 septembre 2021** pour permettre l'accès des riverains ainsi que pour la collecte des ordures ménagères.
- Article 2 : Interdiction d'accéder en voiture par cet axe pour se rendre au groupe scolaire.
- Article 2 : La signalisation adéquate sera apposée par les services municipaux.
- Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commissaire de Police de St Amand les Eaux sont chargés, en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HASNON, le 16/09/2021



Le Maire,

André DESMEDT